

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7381511701

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7381511701>

Cette annonce a été mise en ligne le **22 octobre 2024** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



### CESSION FONDS DE COMMERCE ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Matthieu COURTOIS, Notaire TIERCE, en date du 1er octobre 2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de MAINE ET LOIRE, le 10 octobre 2024, référence 2024N2725.

La Société dénommée AUX DELICES DU PAIN, Société à responsabilité limitée, sise à CHALONNES SUR LOIRE (49290), 9 rue Félix Faure, immatriculée sous le numéro 514 065 275 au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

A cédé à :

La Société dénommée GALBRUN AUX DELICES DU PAIN, Société à responsabilité limitée, sise à CHALONNES-SUR-LOIRE (49290), 9 rue Félix Faure, immatriculée sous le numéro 931 534 820 au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Désignation du fonds : fonds artisanal de boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glaces et traiteur sis à CHALONNES SUR LOIRE (49) 9 rue Félix Faure, connu sous le nom commercial AUX DELICES DU PAIN.

Moyennant le prix principal de TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (380 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX EUROS (169 266,00 EUR),
- au matériel pour DEUX CENT DIX MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE EUROS (210 734,00 EUR).

Entrée en jouissance le 30 septembre 2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance en l'étude de Maître Matthieu COURTOIS, Notaire à TIERCE (49125) 2 Bis rue de Longchamp.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex